

COMPTES ADMINSITRATIFS 2020

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

En vertu des articles L 2313-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note a pour objet de présenter les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la communauté de communes et des budgets annexes, dans un contexte de contraction de l’activité économique, liée aux mesures de confinement de la crise sanitaire. Cette situation particulière n’a pas eu d’effet sur le niveau de recettes communautaires en 2020, malgré les remises octroyées au gestionnaire du port de plaisance et aux commerçants du port, et ce, en raison d’un niveau élevé de recettes fiscales.

Le compte administratif 2020 retrace l’ensemble des mandats et des titres de recettes de la Communauté de communes.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

La Communauté de Communes MEDOC ATANTIQUE dispose de 8 budgets :

- Le budget principal de la Communauté de communes,

- Le budget annexe « GEMAPI »

- Le budget annexe « ZAE Les Bruyères »

- Le budget annexe « ZAE Palu de Bert »

- Le budget annexe « Extension ZAE Palu de Bert »

- Le budget annexe « Extension ZAE La Meule »

- Le budget annexe « ZAE du Guadet »

- le budget annexe « Indemnisation Immeuble Le Signal »

# **BUDGET PRINCIPAL**

A la clôture de l’exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 4 808 910,37 € se décomposant comme suit :

* Investissement : - 1 778 601,71 €
* Fonctionnement : 6 587 512,08 €

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d’assurer le quotidien. Elle regroupe l’ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

|  |  |
| --- | --- |
| Fonctionnement - Dépense | 18 433 214,72 € |
| 011 - Charges à caractère général | 1 726 362,28 € |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 2 259 074,82 € |
| 014 - Atténuations de produits | 7 790 131,81 € |
| 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement) | 0,00 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 0,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 521 676,25 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 5 882 773,25 € |
| 66 - Charges financières | 252 941,31 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 255,00 € |
| Fonctionnement - Recette | 25 020 726,80 € |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 3 374 036,31 € |
| 013 - Atténuations de charges | 54 968,42 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 71 646,21 € |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 327 611,74 € |
| 73 - Impôts et taxes | 17 013 015,57 € |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 2 294 953,94 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 22 502,76 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 31 991,85 € |
| 78 - Reprises sur amortissements et provisions | 830 000,00 € |
| **RESULTAT** | **6 587 512,08 €** |

Le chapitre 011 présente les dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d’affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d’entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d’assurance.

Le chapitre 012 regroupe toutes les dépenses de personnel permanent et saisonnier, à temps complet ou à temps partiel. En 2020, la communauté de communes comportait 147 agents, tous statuts confondus, représentant une charge de rémunération brute totale de 2 136 702 €.

Le chapitre 014 recense notamment de l’attribution de compensation aux communes (2 088 197 €), le versement au FNGIR (3 502 420 €) et le reversement de taxe de séjour à l’office de tourisme.

Le chapitre 65 retrace notamment les paiements de la cotisation au SDIS et au Parc Naturel Régional, du reversement au SMICOTOM, du versement des indemnités et cotisations des élus, des subventions de fonctionnement aux associations.

Le chapitre 66 port sur le remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 comprend les charges exceptionnelles

Le chapitre 013 comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Le chapitre 70 comptabilise les paiements effectués au titre des redevances domaniales et d’exploitation par le gestionnaire du port de plaisance et les services facturés aux communes dans le cadre des services mutualisés (surveillance des plages et démoustication)

Le chapitre 73 représente 68 % des recettes de fonctionnement. Il comprend de nombreuses recettes mais les plus importantes restent celles générées par la fiscalité locale, conformément aux taux votés par le Communauté de communes[[1]](#footnote-1).

Article 73 111 : Taxe d’habitation et Cotisation foncière des entreprises : 5 001 488,00 €

Article 73 112 : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 971 647,00 €

Article 73 113 : Taxe sur les surfaces commerciales : 288 277,00 €

Article 73 114 : Imposition forfaitaire sur les réseaux : 473 261,00 €

Article 7318 : Autres impôts locaux ou assimilés : 11 454,00 €

Article 73211 : Attribution de compensation perçues 65 646,00 €

Article 7331 TEOM : 4 524 031,00 €

Article 7362 Taxe de séjour : 2 174 791,57 €

Le chapitre 74 concerne les dotations de l’Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l’Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Article 74124 : dotation d’intercommunalité : 978 573,00 €

Article 74126 : dotation de compensation : 550 296,00 €

Le chapitre 75 comporte le remboursement et de divers avoirs.

Le chapitre 77 recense des produits exceptionnels.

Le chapitre 78 comptabilise la reprise des provisions semi-budgétaires pour 830 000,00 € correspondant au déblocage de la provision de risque contentieux « Port Médoc »

Le chapitre 042 concerne les opérations d’ordre budgétaires.

***SECTION D’INVESTISSEMENT***

|  |  |
| --- | --- |
| Investissement - Dépense | 5 073 724,75 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 71 646,21 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 795 537,82 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 266 892,00 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 94 044,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 692 164,56 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 3 028 406,16 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | 125 034,00 € |
| Investissement - Recette | 3 295 123,04 € |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 1 339 057,36 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € |
| 024 - Produits de cessions | 0,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 521 676,25 € |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 528 045,27 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 375 857,50 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 360 379,30 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | 170 107,36 € |
| **RESULTAT** | **-1 778 601,71 €** |

Les dépenses d’investissement ont principalement porté sur :

**Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**  **266** **892,00 €**

Maîtrise d’œuvre et assistance pour le SCOT 57 600,00 €

Etudes relatives à la réalisation des études préalables au projet de Golf,

à la création d’un appontement fluvial à Port Médoc

et à l’ancienne gare du Verdon sur Mer 195 691,20 €

Publicité assistance à maîtrise d’ouvrage sur le golf 540,00 €

Acquisition de logiciels : urbanisme (GNAU),

accès distant au serveur (télétravail) et logiciel de dessin (GEMAPI). 13 060,80 €

**Chapitre 204 : Subventions d’équipement versées** **94 044,00 €**

Desserte en fibre optique du territoire

**Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (hors RAR en dépenses**) : **692 164,85 €**

Déplacement réseau copropriété de la plage 2 980,36 €

Déplacement réseau copropriété de la plage 5 520,00 €

Acquisition de matériels et outillages des ST pour la voirie. 21 948,00 €

Réparation de dégradations sur l’aire d’accueil des gens

du voyage, outillages à mains des ST 12 181,16 €

Maîtrise d’œuvre, installations générales, agencement et

Aménagement des constructions (Office de Tourisme, tiers-lieu) 420 716,28 €

Travaux de remise en état des berges de Saint Vivien 34 736,22 €

et pose d’une alarme dans les locaux urba/ST

Acquisition de véhicules terrestres pour le service démoustication (2 utilitaires),

les ST (Duster), la surveillance des plages (3 polaris) et le Ram (1 Kangoo). 119 748,54 €

Acquisition de matériels informatiques pour les services, permettant

le travail à distance, l’équipement du tiers-lieu et du pôle urba/ST 30 382,01 €

Acquisitions de mobiliers pour les besoins des services communautaires,

des postes de secours et du tiers-lieu 36 336,09 €

Petits matériels nécessaires au fonctionnement des postes de secours 7 615,90 €

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours (hors RAR en dépenses) : 3 068 406,16 €**

Etudes et maîtrise d’œuvre pour la réalisation du pôle voile 43 540,89 €

Honoraires d’études et maîtrise d’œuvre pour la reconstruction

du PS carcans plage et de Maubuisson 7 446,00 €

Travaux de réhabilitation des pistes cyclables et des routes d’intérêt

communautaire, du plan plage du Lion et de la promenade de la Chambrette 2 641 441,40 €

Travaux de pose d’alarme et de réparation de la toiture du hangar des ST Sud : 28 508,17 €

Avances versées aux titulaires des marchés 307 469,70 €

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** **795 537,82 €**

Ces dépenses correspondent au remboursement du capital de la dette.

**Chapitre 27 : Autres immobilisations financières** **125 034,00 €**

Dépôt de garantie pour la location du local du Service de démoustication 1 500,00 €

Avance consentie aux budgets annexes de l’extension de la Meule

et du Guadet 23 534,00 €

Dispositif d’aides aux entreprises 100 000,00 €

# **STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE CONTRACTEE**

En 2021 et à volume constant, l’encours de la dette ressort à 5 819 235 € (soit une baisse de 12,69 %) et l’annuité de la dette (capital +intérêt) diminuerait de 251 656 € (soit une baisse de 22,42 %).



|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

A la faveur d’une action de maîtrise des dépenses et de l’endettement conduite ces dernières années, la situation financière de la Communauté de Communes est maîtrisée ce qui permet d’envisager une politique d’investissement et un recours à l’emprunt raisonnables.



# **BUDGETS ANNEXES**

## Le budget annexe « GEMAPI »

Le budget annexe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) a été créé en 2018 afin de suivre l’utilisation de la taxe GEMAPI instaurée la même année sur la base d’un produit fiscal attendu, déterminé sur la base de 15 €/habitant et ventilé sur les taxes foncières.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Fonctionnement - Dépense*** | | ***818 910,25 €*** |
| 011 - Charges à caractère général | | 313 514,13 € |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | | 148 844,45 € |
| 014 - Atténuations de produits | | 7 761,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 5 994,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | 342 796,67 € |
| ***Fonctionnement - Recette*** | | ***1 051 303,33 €*** |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | | 364 749,33 € |
| 73 - Impôts et taxes | | 686 554,00 € |
| 74 - Dotations, subventions et participations | | 0,00 € |
| **RESULTAT** | | **232 393,08 €** |
|  |  |  |
| ***Investissement - Dépense*** | | ***1 506 118,29 €*** |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | 160 290,69 € |
| 020 - Dépenses imprévues (investissement) | | 0,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | | 72 522,00 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | | 0,00 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 95 427,90 € |
| 204 - Subventions d'équipement versées | | 70 780,83 € |
| 23 - Immobilisations en cours | | 1 107 096,87 € |
| ***Investissement - Recette*** | | ***1 544 298,88 €*** |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 5 994,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | | 72 522,00 € |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | | 316 165,45 € |
| 13 - Subventions d'investissement | | 1 074 877,11 € |
| 23 - Immobilisations en cours | | 74 740,32 € |
| **RESULTAT** | | **38 180,59 €** |
|  |  |  |
| **RESULTAT GENERAL** | | **270 573,67 €** |

Les dépenses d’investissement 2020ont principalement porté sur :

* Les dépenses d’études portent principalement sur la stratégie de gestion

du trait de côte entre la Négade et Naujac sur Mer (23 661,90 €),

et la programmation des travaux de protection de Soulac sur Mer

prévus dans la stratégie (71 766 €). 95 427,90 €

* Subventions versées à l’université de Bordeaux pour le suivi archéologique

(34 310 €) et à la commune de Lacanau pour l’accomplissement de sa stratégie

(36 470,83 €). 70 780,83 €

* Règlements des études, travaux relatifs aux opérations de rechargement

de la plage de Carcans, de la plage Sud de Soulac sur mer et Vendays Montalivet.

Travaux réalisés sur la digue du Bas Médoc, sur les communes de Talais,

Saint Vivien de Médoc et Jau-Dignac et Loirac. 1 107 096,87 €

## Le budget annexe « ZAE Les Bruyères »

Ce budget retrace les coûts d’aménagement de la zone d’activité économique située à Hourtin et les recettes liées à la commercialisation et à la vente des lots.

En 2020, les recettes générées par la vente des lots s’établissent à 152 160 €.

Les dépenses 2020 comprennent :

* Le paiement études et prestation de services (280,00 €)
* Le règlement des travaux réalisés par ENEDIS et ETEN environnement (25 263,08 € HT)
* Les charges financières de l’emprunt (5 050 €)
* Le remboursement du capital de la dette (50 000 €)

## Le budget annexe « ZAE Palu de Bert »

Ce budget retrace les coûts d’aménagement de la zone d’activité économique située à Soulac sur Mer et les recettes liées à la commercialisation et à la vente des lots. Les derniers lots ayant été vendus, il convient de solder les engagements en dépenses, avant de clore le budget annexe. En 2020, les dépenses et les recettes ont été nulles.

## Le budget annexe « Extension ZAE Palu de Bert »

Ce budget retrace les coûts d’aménagement de l’extension de 12 lots de la zone d’activité économique située à Soulac sur Mer et les recettes liées à la commercialisation et à la vente des lots. En 2020, aucun lot n’a été commercialisé et vendu.

## Le budget annexe « Extension ZAE La Meule »

Ce budget retrace les coûts d’aménagement de l’extension d’une dizaine de lots de la zone d’activité économique située à Lacanau et les recettes liées à la commercialisation et à la vente des lots.

Les dépenses réelles (14 609 €) réalisées en 2020 correspondent aux dépenses pré-opérationnelles à l’aménagement de la zone.

## Le budget annexe « ZAE du Guadet »

Ce budget retrace les coûts d’aménagement en vue de la création d’une zone d’activité économique Queyrac et les recettes liées à la commercialisation et à la vente des lots.

## Le budget annexe « Indemnisation Immeuble Le Signal »

Créé en 2019 pour accueillir la subvention de 7 millions d’euros de l’Etat nécessaire à la résolution de l’indemnisation des copropriétaires de l’immeuble Le Signal, ce budget annexe est devenu sans objet du fait de la modification du dispositif d’indemnisation qui interviendra exclusivement par la voie étatique. Ce budget annexe sera donc clos en 2021.

1. Taux Cotisation Foncière des Entreprises 2020: 26,18 %

   Taux Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2020: 0,00 %

   Taux Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2020: 1,98 % [↑](#footnote-ref-1)